

L'agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une centaine d'opérations.

Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques, financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

26 mois après l'ouverture du chantier, le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan est livré à l'APIJ. Site pilote au sein du programme de construction de 13 200 places, voulu par la loi de 2002, l'établissement ouvre la voie à plus d'une douzaine d'autres établissements pénitentiaires de taille comparable. Comme tous les établissements neufs qui arriveront après lui, il comporte des unités de visites familiales, appartements meublés où le détenu peut partager quelques heures, voire quelques jours, avec ses proches en toute tranquillité. Si ce dispositif, outil indispensable de maintien du lien social et d'aide à la future réinsertion rend le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan exemplaire, ce n'est pas la seule raison. Ici, la recherche de l'amélioration des conditions de travail des personnels fut chaque instant au cœur du projet, et la sûreté bénéficie des dernières avancées techniques. Mais le souci d'améliorer la vie du détenu, pour la tourner vers l'avenir et la réinsertion, a guidé tout autant les choses. Une aventure, un investissement de trois ans, réussis grâce à la ferme volonté de dialogue qu'ont partagé tous les acteurs impliqués dans le projet.



APIJ

APIJ - 30, rue du Château des Rentiers - 75013 Paris • Tél. 01 53 94 88 00 • Fax 01 53 94 89 00 • www.apij.justice.fr

## Centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan | Landes



livraison  
septembre  
2008

## sommaire



3

### **Le premier projet de la nouvelle génération**

Le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan a été bien conçu et bien construit grâce au dialogue permanent instauré entre les acteurs.



6

### **Trois questions à l'architecte Bernard Guillien**

Pour son premier centre pénitentiaire, l'architecte a opté pour des partis pris audacieux, en jouant partout avec les couleurs et la lumière.



14

### **Une vision neuve de l'enfermement**

Visite guidée depuis les abords de l'établissement, dédramatisés, jusqu'aux cellules des détenus, en passant par les « pôles-socio ».

Le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan constitue un site pilote au sein du programme de construction de 13 200 places, voulu par la loi de 2002. Sa conception conjugue trois principes clés : la recherche de l'amélioration des conditions de travail des personnels, l'utilisation des dernières avancées techniques de sûreté, et le souci d'améliorer la vie du détenu pour la tourner vers l'avenir et la réinsertion.

## Le premier projet de la nouvelle génération

Moins de trois ans après la décision de la construction, le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan conçu pour 690 détenus hommes majeurs est sorti de terre et ses clés remises à ses utilisateurs. La décision de construire un lot de trois établissements pénitentiaires à Mont-de-Marsan (Landes), Bourg-en-Bresse (Ain) et Rennes (Ille-et-Vilaine) intervient suite à la loi d'orientation et de programmation pour la Justice du 9 septembre 2002, qui impose la construction de 13 200 places de détention. Très vite, la commune de Mont-de-Marsan, dont la maison d'arrêt date de 1832, propose le site de Pémeignan. Il sera acquis par l'État en 2005. L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) fait rédiger les programmes en concertation avec la Direction de l'administration pénitentiaire (DAP), puis organise un concours qui permet de choisir l'équipe de conception-réalisation. Elle est formée de l'agence d'architecture Borja Huidobro/Archi5/ARCHI5PROD et de l'entreprise DV Construction (groupe Bouygues).

*Le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan est sorti de terre en moins de trois ans.*



▲ Le fronton de l'entrée, en béton lisse, ne laisse rien présager des ambiances colorées à l'intérieur du site. >



## Un défi technique et humain

La synergie de tous les acteurs autour de ce projet les a conduits, chaque jour, «à se mettre à la place du surveillant pour imaginer et optimiser ses conditions de travail, mais aussi à la place du détenu pour améliorer autant que faire se peut sa vie quotidienne au sein de l'établissement», explique Jean-Pierre Dupont, responsable du projet à l'APIJ.

Fabienne Viala, directrice déléguée de Bouygues France Europe, salue le travail des équipes : «Ce fut un chantier compliqué. D'un côté, plein de défis techniques, avec des modes opératoires qui ont impliqué de couler sur zone, par exemple, 17 km de voiles de béton, ou de tout penser en amont puisque le moindre barreau, le moindre élément doivent être encastrés dans le béton avant montage».

Alain Lemoine, directeur de projet de l'entreprise, avec vingt cadres, a souvent coordonné plus de 250 personnes sur le chantier, qui ont produit en tout 450 000 heures de travail. Plus de 33 000 de ces heures sont dues à des personnes en insertion, selon les exigences du marché signé avec l'APIJ. «Ce fut difficile, mais un casse-tête qui vaut largement la peine, explique-t-il. Ainsi, sur les 17 personnes que nous avons sélectionnées, 5 sont restées et 2 ont désormais un CDI en poche».

## Un ouvrage de coopération

«De l'autre côté, poursuit Fabienne Viala, il nous a fallu intégrer au chantier diverses modifications. Cela n'a été possible que grâce à la coopération exceptionnelle que nous avons liée avec l'administration pénitentiaire et l'APIJ. Les impératifs de densité étaient forts, il faut du talent chez l'architecte pour réussir cela; il a bien étudié les flux et choisi un parti pris esthétique audacieux, très pertinent. J'espère que notre construction améliorera la condition du détenu et facilitera la mission des personnels».

*« En période de pointe, plus de 250 personnes ont travaillé sur le chantier ».*



^ 17 km de voiles de béton ont été coulés sur place. >



## Au carrefour des expériences

Un dialogue permanent, qui n'allait pas de soi, s'est instauré entre les partenaires. Estelle Perz, chargée de projet à l'administration pénitentiaire sait de quoi elle parle. Son expérience de directrice de centres de détention lui a permis de mettre son œil de praticienne au service des concepteurs. Identifier, ici, un angle laissé mort où une caméra s'impose, repérer, là, une serrure à améliorer. «Capable d'expertise, arrivée pourtant en cours de chantier, elle a pu être prise en compte grâce aux rapports de confiance qui se sont établis avec tous» insiste Olivier Coppolani, chef du bureau des affaires immobilières à la direction de l'administration pénitentiaires (DAP). «Chacun dans son rôle, la DAP comme commanditaire, l'agence comme opérateur immobilier et le groupement comme réalisateur, ont joué en équipe» confirme Roger Lichtle, directeur de programme à l'APIJ. Et tous les acteurs se disent prêts à continuer le chemin ensemble pour les ouvrages de Bourg-en-Bresse et de Rennes, dont les chantiers sont déjà bien avancés.

*« Chacun dans son rôle, la DAP, l'Agence et le groupement, ont joué en équipe. ».*

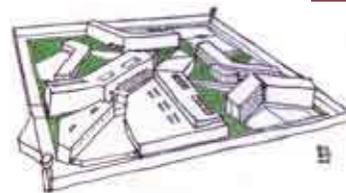
## Trois questions à l'architecte Bernard Guillien

**C'est la première fois que vous concevez un centre pénitentiaire. Avez-vous hésité à concourir ?**

Au contraire. Avec Borja Huidobro, j'avais déjà dessiné le palais de justice de Fort-de-France, or la Justice ne s'arrête pas à la porte, et un architecte doit s'intéresser à toutes les questions de société. La détention en est une cruciale. Avant 1789, on pratiquait les châtiments corporels ; enfin la France a codifié l'enfermement. À nous d'en assurer les conditions les plus dignes possibles.

**Quels sont les grands principes qui ont guidé votre travail ?**

La visite de plusieurs établissements pénitentiaires m'a prouvé l'extrême promiscuité, les problèmes que peuvent y connaître les détenus, et la difficulté d'y agir pour le personnel pénitentiaire. À nous d'être utopique, d'imaginer des solutions. Il fallait faire clair et simple.



^ Croquis d'intention de l'architecte qui a inscrit l'établissement dans un carré de 220m de côté.



^ Photographies du chantier

-dictionary-  
-dictionary-  
-savelevel-